

Délibération  
Renouvellement des membres du bureau du conseil municipal  
pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2027

- conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- le bureau du conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2027 :

Président :	M.	Sébastien THOMAS	UDC
1 <sup>er</sup> vice-président :	M.	Fabrice BOUX DE CASSON	PLR
2 <sup>ème</sup> vice-président :	M.	Daniel LOUREIRO	ALTERNATIVE
Secrétaire :	M	<b>Julien Niklaus</b>	
1 <sup>er</sup> vice-secrétaire :	Mme	Pélagie N'GUESSAN	LE CENTRE-VL

Thônex, le 13 mai 2026- JN/ck



(DM 26-034) cm12/05/2026